



## Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



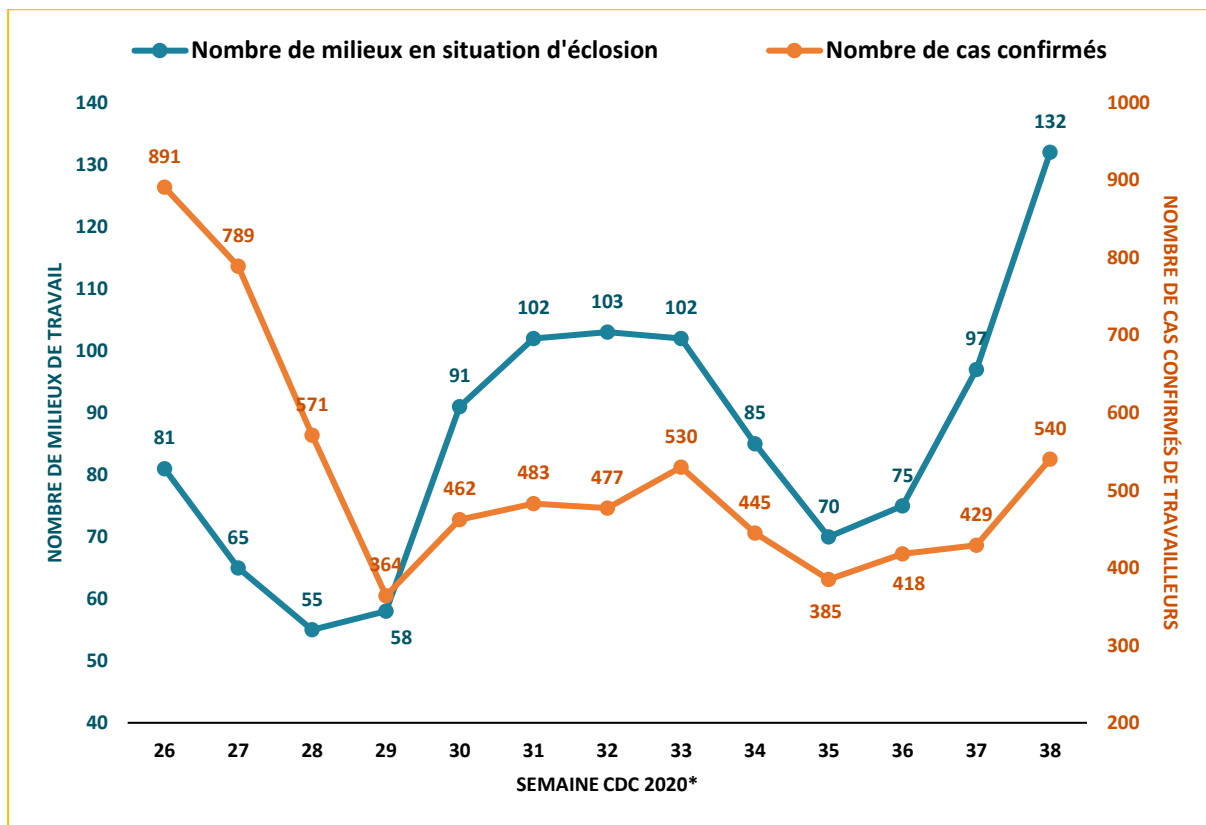
*Pour des milieux de travail en santé*  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 38, du 13 au 19 septembre 2020

Le 24 septembre 2020

### 👁️ → Le coup d'œil national

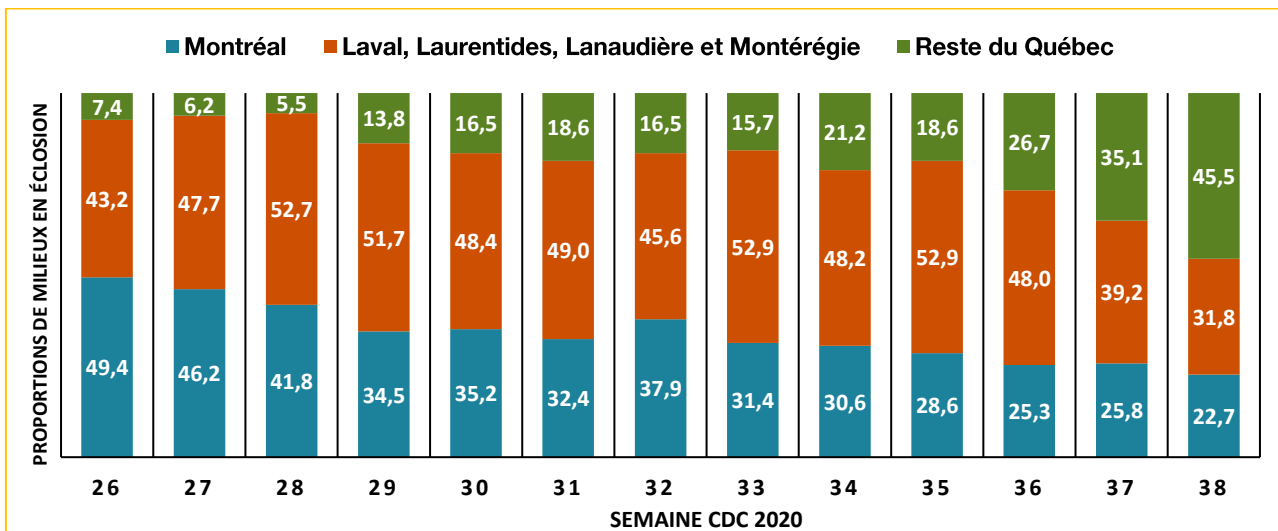
- ▶ La **hausse** amorcée depuis deux semaines s'est encore accentuée cette semaine tant pour le **nombre de milieux de travail** en situation d'écllosion que le **nombre de cas confirmés** de travailleurs dans ces situations.
- ▶ Après le retrait des écllosions terminées et l'ajout des nouvelles écllosions à celles en cours, le nombre de milieux est passé de 97 à 132 et le nombre de cas confirmés est passé de 429 à 540.



\* Voir annexe.

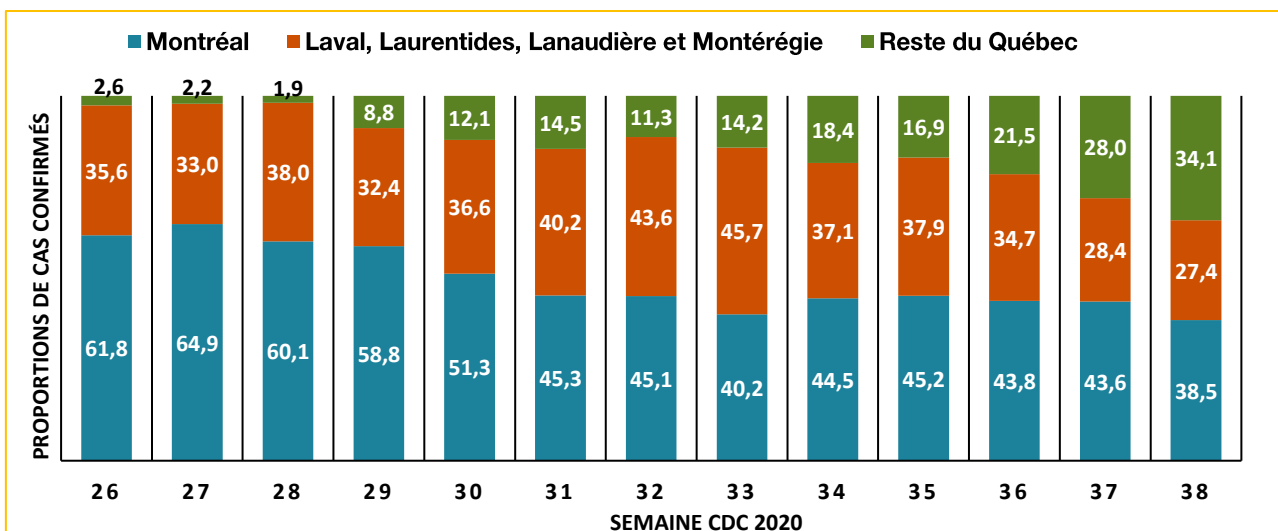
- La proportion de milieux en situation d'éclosion continue d'augmenter pour les régions du reste du Québec : elle est maintenant à 46 % en hausse de 10 % avec la semaine précédente. Il y a aussi une baisse pour les régions limitrophes de Montréal (- 7 %) et pour la région de Montréal (- 3 %).

**Proportion de milieux en situation d'éclosion**  
**Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 38**



- La proportion de cas confirmés de travailleurs continue également d'augmenter pour les régions du reste du Québec, passant maintenant de 28 % à 34 %, alors qu'il y a une baisse pour la région de Montréal dont la part est, pour la première fois depuis la mi-juin, sous les 40 %.

**Proportion de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion**  
**Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 38**



- La restauration est encore l'un des secteurs où a émergé le plus grand nombre de nouvelles situations d'éclosion (+ 15).
- Parmi les 17 situations d'éclosion en cours où de nouveaux cas se sont ajoutés, quatre proviennent de l'industrie des produits de la viande (19 nouveaux cas).

Nouveaux cas dans	N. milieux	N. cas	Activités économiques concernées	N. milieux (N. cas)
<b>Nouvelles éclosions</b>	<b>51</b>	<b>133</b>	Restaurants, resto-bars, bars et brasseries	<b>15 (39)</b>
			Commerce de détail (deux pharmacies, un garage, une boutique de vêtements, un commerce de boîtes et autres ustensiles de cuisine en plastique, une entreprise immobilière)	<b>6 (15)</b>
			Construction (trois entrepreneurs généraux - résidentiels et travaux de génie et trois entrepreneurs spécialisés - plomberie, vitrerie et maçonnerie)	<b>6 (15)</b>
			Diverses industries manufacturières autres qu'aliments (vêtements, produits métalliques, équipements de transport, produits chimiques)	<b>4 (10)</b>
			Centres sportifs	<b>3 (9)</b>
			Agriculture (deux cliniques vétérinaires, un élevage de vaches laitières)	<b>3 (8)</b>
			Industries des aliments (une entreprise d'abattage et de conditionnement de la viande, une boulangerie commerciale)	<b>2 (9)</b>
			Transports (autobus scolaires, livraison de colis)	<b>2 (5)</b>
			Commerce de gros (produits alimentaires-viande & charcuterie, centre de rénovation)	<b>2 (4)</b>
			Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations	<b>2 (4)</b>
			<b>Activités diverses :</b> Motel, service de télécommunications, musée écologique, bureau de conseillers en sécurité financière, service de gestion de l'environnement, centre dentaire.	<b>6 (15)</b>
<b>Éclosions en cours</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	Industries des aliments (trois entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande (+ 17 cas), une industrie de préparation d'aliments à base de viande, une meunerie et une industrie du pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie)	<b>6 (23)</b>
			Restaurants	<b>2 (4)</b>
			<b>Activités diverses :</b> Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques, transports par autobus nolisés et d'excursion, industrie de fabrication de produits métalliques, industrie d'engrais, opticien, centre sportif, agence d'assurance, service de sécurité et enquête, culture de fruits.	<b>9 (15)</b>

- Les secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaines CDC 25 à 38, 2020), sont les suivants:

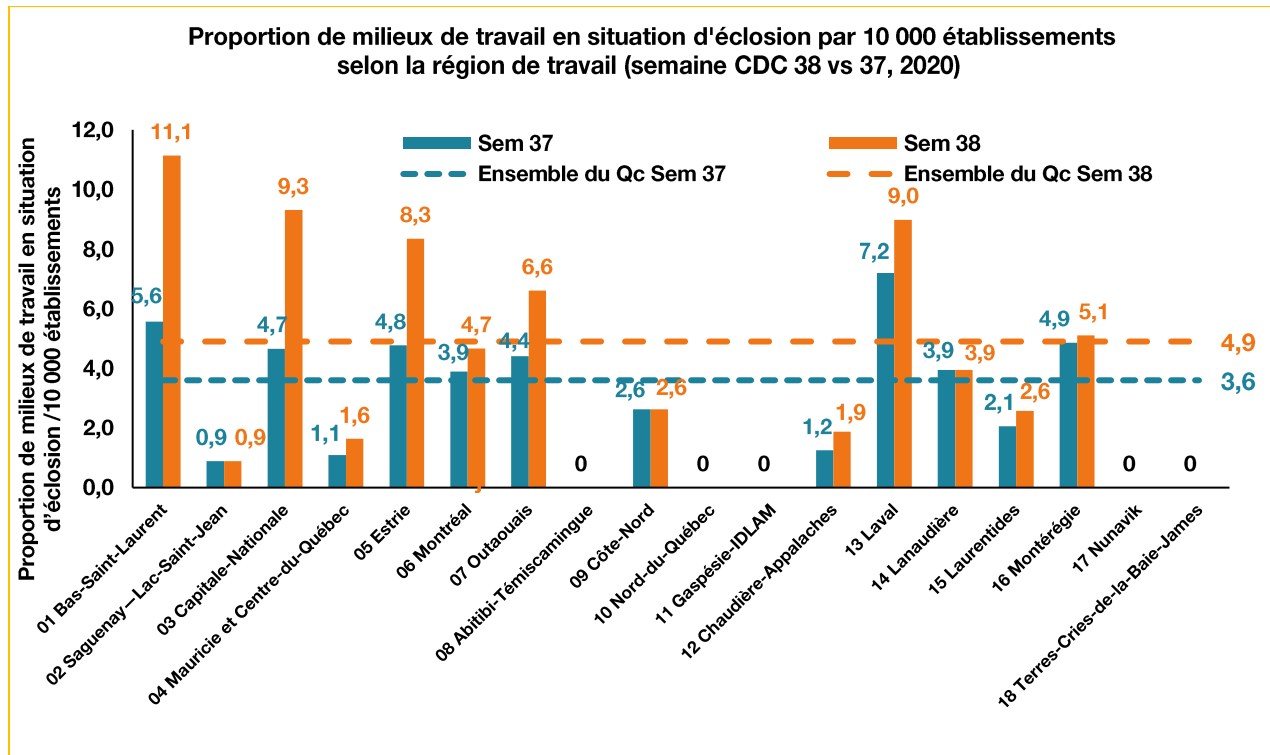
Industries manufacturières, en particulier les industries des aliments	<b>86</b>	Agriculture et services relatifs à l'agriculture, surtout les entreprises de culture mixte de fruits et légumes	<b>30</b>
Commerces de détail, notamment les épiceries-boucheries	<b>73</b>	Commerces de gros, en particulier les commerces de produits alimentaires	<b>26</b>
Hébergement et restauration, principalement les restaurants	<b>63</b>	Services aux entreprises, soit des entreprises de services de sécurité et d'enquête	<b>24</b>
Autres services, spécialement les services de divertissements et de loisirs	<b>33</b>	<b>[Nombre total de milieux de travail différents touchés depuis la semaine 25]</b>	<b>410</b>

## Le coup d'œil régional

- ▶ 13 régions ont des situations d'éclosion.
- ▶ Globalement, une augmentation du nombre de milieux et de cas est observée dans plusieurs régions, dont six se situent à l'extérieur de la grande région métropolitaine de Montréal.

Région	Semaine actuelle (13 au 19 septembre 2020)				Variations avec la semaine précédente		Depuis le 14 juin
	Nombre de				Milieux	Cas	
	Milieux	Cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas <sup>a</sup>			Total de milieux (sem CDC 25 à 38)
01 Bas-Saint-Laurent	10	30	5	19	↑ (5)	↑ (19)	10
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	8	0	0	=	=	9
03 Capitale-Nationale	22	59	11	34	↑ (11)	↑ (34)	27
04 Mauricie et Centre-du- Québec	3	9	2	7	↑ (1)	↓ (12)	12
05 Estrie	14	47	8	21	↑ (6)	↑ (17)	23
06 Montréal	30	208	6	27	↑ (5)	↑ (21)	132
07 Outaouais	6	21	2	4	↑ (2)	↑ (4)	9
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	=	=	2
09 Côte-Nord	1	3	0	0	=	=	2
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	=	=	0
11 Gaspésie-IDLAM	0	0	0	0	=	=	1
12 Chaudière-Appalaches	3	7	2	5	↑ (1)	↑ (2)	6
13 Laval	10	32	4	17	↑ (2)	↑ (13)	25
14 Lanaudière	6	20	4	12	=	↑ (2)	29
15 Laurentides	5	23	1	6	↑ (1)	↑ (6)	28
16 Montérégie	21	73	6	23	↑ (1)	↑ (5)	95
17 Nunavik	0	0	0	0	=	=	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie- James	0	0	0	0	=	=	0
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>132</b>	<b>540</b>	<b>51</b>	<b>175</b>	<b>↑ (35)</b>	<b>↑ (111)</b>	<b>410</b>

<sup>a</sup> Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.



**Note :** le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



## Construction : chantiers et entreprises

- Pour la semaine CDC 38, il y a toujours deux chantiers en situation d'écllosion situés dans deux régions différentes, soit Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale. Au total, 11 travailleurs et 7 entreprises (incluant des sous-traitants) sont concernés. Aucun nouveau cas ne s'est ajouté sur ces deux chantiers. Ce nombre pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien cerner l'ensemble des lieux de travail et à bien comptabiliser les cas confirmés de travailleurs sur les chantiers d'une région, puisque certains cas peuvent aussi provenir d'entreprises de régions avoisinantes.
- Par ailleurs, selon l'adresse de l'entreprise, la vigie montre qu'il y a huit entreprises de construction (8/132 : 6,1 %) réparties dans cinq régions (Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Montérégie, Mauricie-Centre-du-Québec et Montréal) qui avaient deux travailleurs infectés ou plus, soit 19 travailleurs (19/540; 3,5 %) au total. Les entreprises touchées sont quatre entrepreneurs généraux (résidentiels et génie, deux chacun) et quatre entrepreneurs spécialisés (plomberie, vitrerie et maçonnerie) (tableau 9, secteurs 40 et 42). Voir annexe pour précisions sur la méthode.

## Faits saillants

Récemment, les équipes d'enquête des directions de santé publique sont fortement sollicitées avec l'intensification du nombre de cas déclarés. Cela peut avoir un impact sur les délais de saisie et de validation des données nécessaires à la vigie des éclosions dans les milieux de travail, entraînant une sous-estimation.

- ▶ Il y a 51 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 132 répertoriés cette semaine, comportant un total de 133 nouveaux cas. En outre, 42 nouveaux cas se sont ajoutés dans les éclosions en cours.
- ▶ La part de la grande région métropolitaine – Montréal, Montérégie, Laurentides, Lanaudière et Laval – a encore diminué cette semaine passant de 65 % à 55 % du total des milieux en situation d'éclosion et de 72 % à 66 % de l'ensemble des cas confirmés de travailleurs dans ces éclosions.
- ▶ Un peu plus de la moitié des milieux de travail en situation d'éclosion (55 %) ne compte que deux cas confirmés de travailleurs. Cette proportion est de 65 % pour les nouvelles éclosions (33/51).
- ▶ Les nouvelles situations d'éclosion sont apparues principalement dans les restaurants, restos-bars, bars et brasseries avec 15 nouveaux établissements et 39 nouveaux cas. Ce secteur occupe la première place en termes de nombre de milieux en situation d'éclosion cette semaine avec 28 milieux au total.
- ▶ Les industries des aliments ont vu le nombre de cas confirmés passé de 54 à 81, soit une hausse de 50 %. Ceci concerne surtout les travailleurs de l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande.
- ▶ Il est important de mentionner que parmi les 540 cas confirmés de travailleurs, il y a toujours une proportion non négligeable de cas qui sont associés à une situation d'éclosion ayant débuté en mars 2020, et dans laquelle des cas continuent de s'ajouter à chaque semaine. La part de cette éclosion, identifiée depuis le début de la vigie, représente cette semaine 18 % (n = 95) de l'ensemble des cas.

## Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le déconfinement des milieux de travail et la *Proposition d'analyse et de vigie épidémiologiques pour assurer le suivi du déconfinement et de l'évolution de la pandémie au Québec* de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- ▶ Il répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, en présentant le portrait des milieux de travail affectés par l'épidémie de COVID-19, pour la période en cours selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale.

## Méthode

Voir l'annexe pour les précisions sur la méthode ainsi que sur l'interprétation et les limites.

## Résultats

### Portrait sommaire des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 13 septembre au samedi 19 septembre 2020 (semaine n°38 des Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

**Tableau 1** Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 38, 2020

<b>Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion</b>	<b>Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion</b>
<b>N = 132</b>	<b>N = 540</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 13 régions avec des milieux en situation d'éclosion</li> <li>▶ 5 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion</li> </ul>	
▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18 sur 18	

**Tableau 2** Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 38, 2020

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
06 – Montréal	30 (22,7)	208 (38,5)
03 – Capitale-Nationale	22 (16,7)	59 (10,9)
16 – Montérégie	21 (15,9)	73 (13,5)
05 – Estrie	14 (10,6)	47 (8,7)
13 – Laval	10 (7,6)	32 (5,9)
01 – Bas-Saint-Laurent	10 (7,6)	30 (5,6)
<i>Les 7 autres régions</i>	25 (18,9)	91 (16,9)
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>540</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 38, 2020**

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	40 (30,3)	240 (44,4)
Ceinture du Grand Montréal <sup>a</sup>	21 (15,9)	72 (13,3)
Autres régions du Québec <sup>b</sup>	71 (53,8)	228 (42,2)
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>540</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

<sup>b</sup> **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09-Côte-Nord, 11 -Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 - Montérégie.

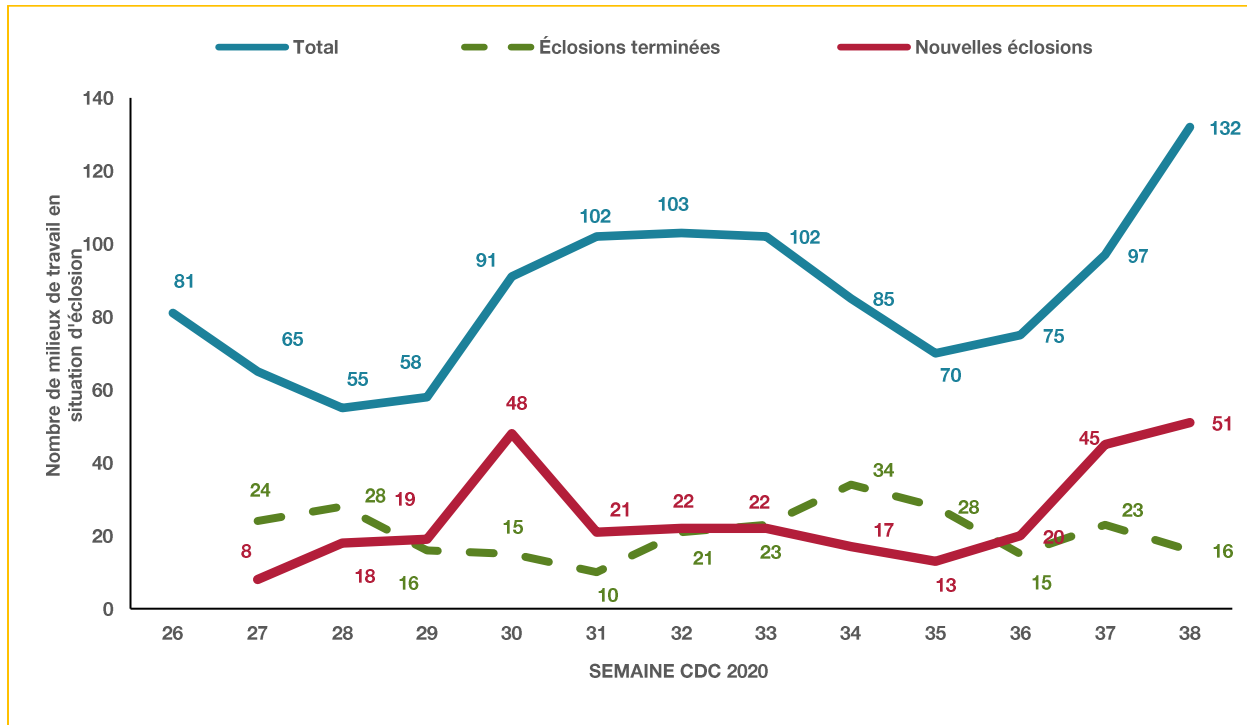
**Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon le mois du début de la situation d'écllosion**

**À NOTER** : les situations d'écllosion en cours sont répertoriées depuis la semaine CDC 25, soit depuis le 14 juin 2020.

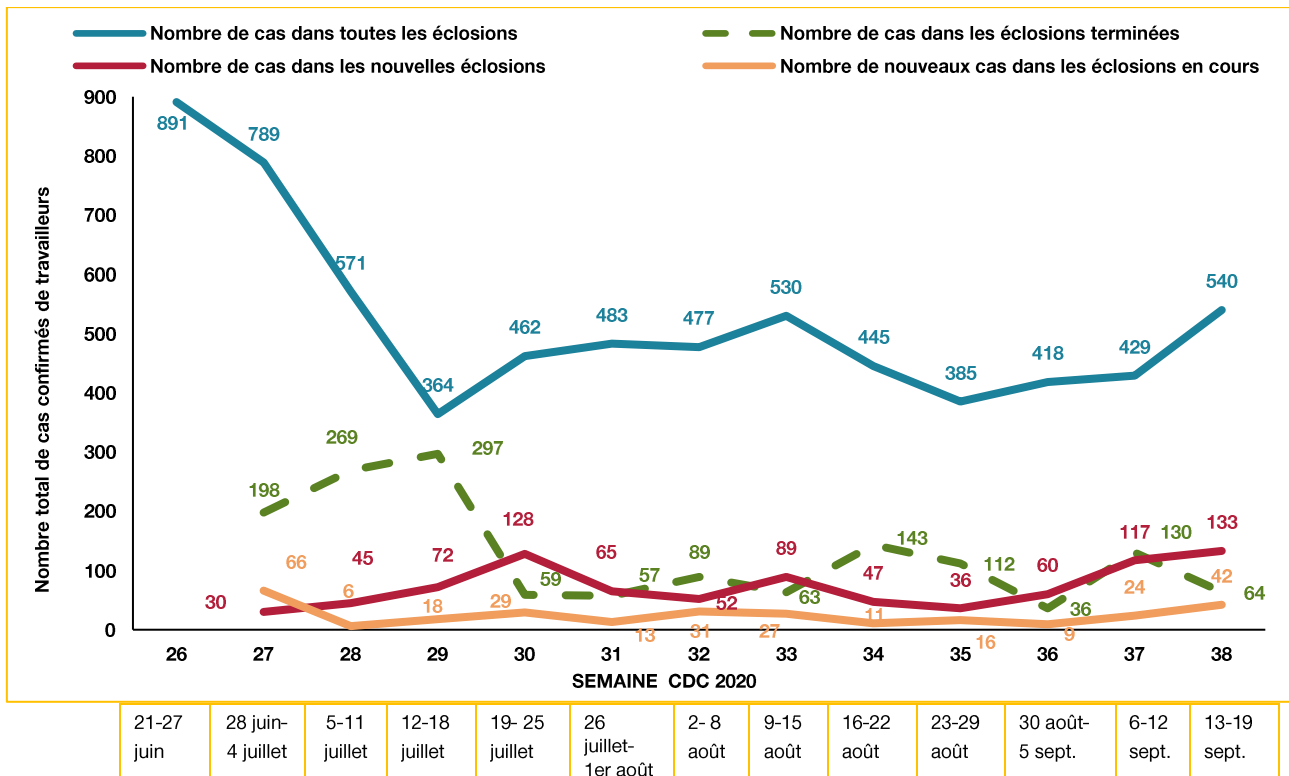
Mois du début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion
	N (%*)	
Mars 2020	1 (0,8)	95 (17,6)
Juillet 2020	1 (0,8)	4 (0,7)
Août 2020	40 (30,3)	180 (33,3)
Septembre 2020	90 (68,2)	261 (48,3)
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>540</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Figure 1** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 26 à 38

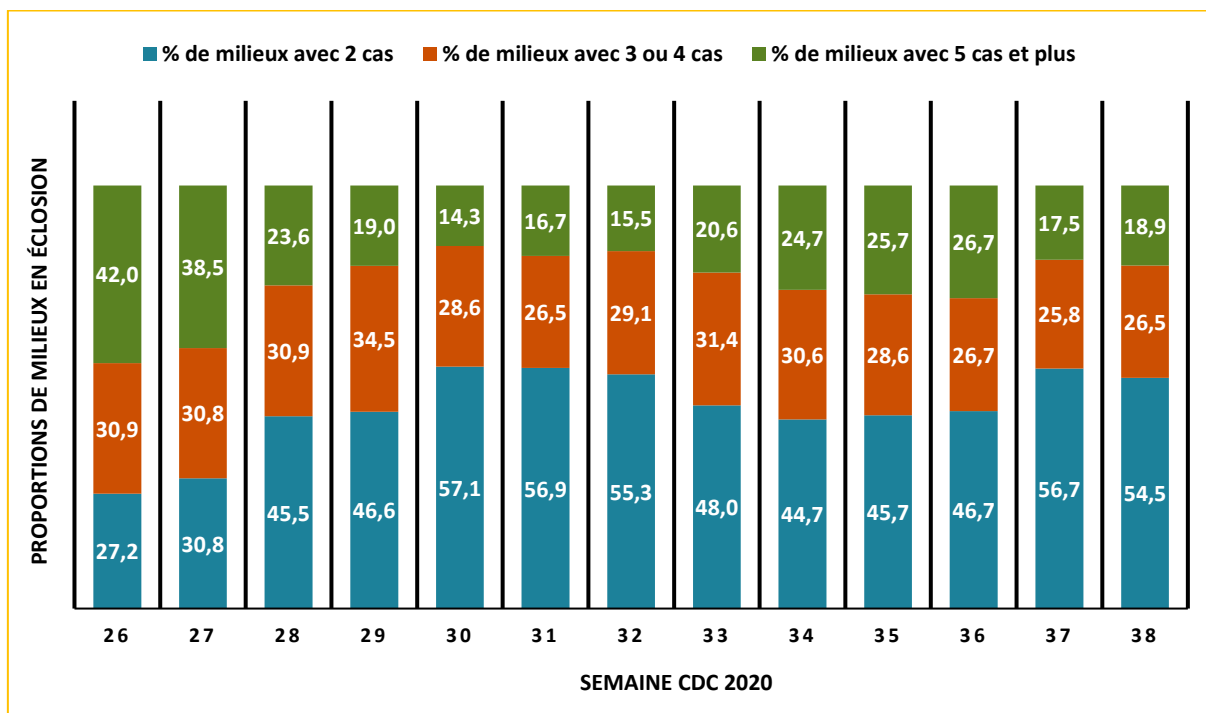


**Figure 2** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 26 à 38



21-27 juin	28 juin-4 juillet	5-11 juillet	12-18 juillet	19-25 juillet	26 juillet-1er août	2-8 août	9-15 août	16-22 août	23-29 août	30 août-5 sept.	6-12 sept.	13-19 sept.
------------	-------------------	--------------	---------------	---------------	---------------------	----------	-----------	------------	------------	-----------------	------------	-------------

**Figure 3 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 26 à 38**



Nombre moyen de cas par écloision	11,0	12,1	10,4	6,3	5,1	4,7	4,6	5,2	5,2	5,5	5,6	4,4	4,1
Nombre médian de cas par écloision	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,0
Nombre total de milieux en situation d'écloision	81	65	55	58	91	102	103	102	85	70	75	97	132

**Tableau 5 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 38, 2020**

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 à 4 cas	107 <sup>a</sup>	81,1
5 à 9 cas	19	14,4
10 à 19 cas	4	3,0
20 cas et plus	2	1,5
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> À noter que 72 de ces milieux ne comportent que deux cas confirmés de travailleurs.

**Tableau 6 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion selon la taille de l'établissement, semaine CDC 38, 2020**

Nombre d'employés dans l'établissement <sup>a</sup>	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
Moins de 10	15	12,6
10 à 49	54	45,4
50 à 99	25	21,0
100 et plus	25	21,0
<b>Total</b>	<b>119<sup>b</sup></b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Source : Système d'information en santé au travail (SISAT).

<sup>b</sup> Le nombre d'employés est erroné ou non disponible dans le SISAT pour 13 établissements.

**Tableau 7 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'écllosion, semaine CDC 38, 2020**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>28</b>	<b>85</b>	<b>9</b>
<b>Commerces de détail</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>6</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	6	13	4
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	3	10	1
▪ 63 Véhicules auto., pièces	3	8	2
▪ 65 Autres commerces de détail <sup>a</sup>	3	7	3
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	2	6	2
<b>10 Industries des aliments</b> (Abattage et conditionnement de la viande; pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie; autres industries de produits alimentaires...)	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>6</b>
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>5</b>
▪ 01 Agriculture	7	18	4
▪ 02 Services relatifs à l'agriculture	2	6	1
<b>Commerces de gros</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	3	9	2
▪ 52 Produits alimentaires, boissons, médicaments et tabac	2	5	2
▪ 59 Produits divers	2	4	2
▪ 56 Articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction	1	2	1

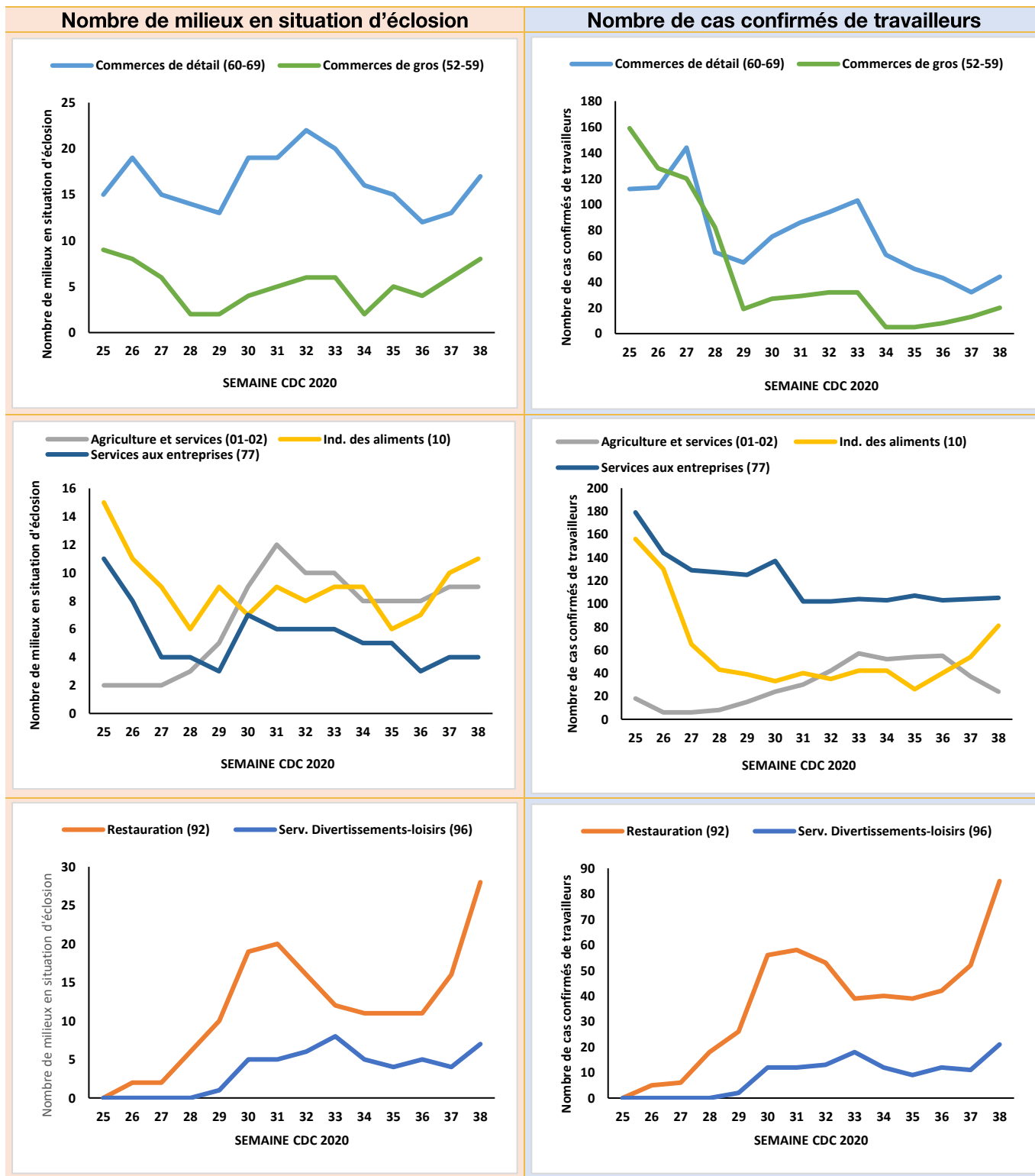
<sup>a</sup> Un opticien, une librairie-papeterie et une entreprise de vente de boîtes et autres ustensiles de cuisine en plastique.

**Tableau 8 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 38, 2020**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre de régions concernées
<b>77 Services aux entreprises</b> (Services de sécurité et d'enquêtes; autres services aux entreprises...)	<b>105</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>85</b>	<b>28</b>	<b>9</b>
<b>10 Industries des aliments</b> (Abattage et conditionnement de la viande; pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie; autres industries de produits alimentaires...)	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
<b>Commerces de détail</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	13	6	4
▪ 61 Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	10	3	1
▪ 63 Véhicules auto., pièces	8	3	2
▪ 65 Autres commerces de détail <sup>a</sup>	7	3	3
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	6	2	2
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
▪ 01 Agriculture	18	7	4
▪ 02 Services relatifs à l'agriculture	6	2	1

<sup>a</sup> Un opticien, une librairie-papeterie et une entreprise de vente de boîtes et autres ustensiles de cuisine en plastique.

**Figure 4** Variation du nombre de milieux en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés de travailleurs, entre les semaines CDC 25 à 38, dans les sept secteurs d'activité économique les plus touchés



## Répartition par activité économique

**Tableau 9 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaine CDC 38, 2020**

Divisions d'activités économiques (CAEQ)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	9	6,8	24	4,4
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	1	0,8	8	1,5
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
E – Industries manufacturières	22	16,7	138	25,6
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	8	6,1	19	3,5
G – Transports et entreposage	5	3,8	14	2,6
H – Communications et autres services publics <sup>a</sup>	3	2,3	6	1,1
I – Commerces de gros	8	6,1	20	3,7
J – Commerces de détail	17	12,9	44	8,1
K – Intermédiaires financiers et assurances	4	3,0	15	2,8
L – Services immobiliers et agences d'assurances	2	1,5	8	1,5
M – Services aux entreprises	4	3,0	105	19,4
N – Services gouvernementaux	3	2,3	6	1,1
O – Services d'enseignement <sup>b</sup>	2	1,5	4	0,7
P – Services de santé et services sociaux	1	0,8	2	0,4
Q – Hébergement et restauration	31	23,5	96	17,8
R – Autres services <sup>c</sup>	12	9,1	31	5,7
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>132</b>	<b>100,0</b>	<b>540</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Distribution d'eau, entreprise privée de production d'énergie et un service de télécommunication.

<sup>b</sup> Un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation (détenus adultes) et un musée écologique.

<sup>c</sup> Services de divertissements et de loisirs (un casino, un club de golf, trois centres sportifs, un bar avec jeux sur table et une boîte de production de films et de matériel visuel); Services personnels et domestiques (un spa), trois entreprises de services relatifs aux bâtiments et aux habitations et un organisme de collecte de fonds.

**Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques, semaine CDC 38, 2020**

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	7	5,3	18	3,3
02 – Services relatifs à l'agriculture	2	1,5	6	1,1
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	1	0,8	8	1,5
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	0	0	0	0
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	0	0	0	0
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	11	8,3	81	15,0
11 – Industries des boissons	0	0	0	0
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	0	0	0	0
16 – Industries des produits en matière plastique	1	0,8	14	2,6
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	0	0	0	0
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	1	0,8	2	0,4
25 – Industries du bois	0	0	0	0
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	0	0	0	0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	0	0	0	0
29 – Industries de première transformation des métaux	0	0	0	0
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	1,5	8	1,5
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	0	0	0	0
32 – Industries du matériel de transport	3	2,3	21	3,9
33 – Industries des produits électriques et électroniques	0	0	0	0
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
36 – Industries du pétrole et du charbon	0	0	0	0
37 – Industries chimiques	3	2,3	8	1,5
39 – Autres industries manufacturières	1	0,8	4	0,7
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	4	3,0	8	1,5

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	4	3,0	11	2,0
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0
45 – Transports	4	3,0	12	2,2
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	1	0,8	2	0,4
48 – Communications	1	0,8	2	0,4
49 – Autres services publics	2	1,5	4	0,7
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	0	0	0	0
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	2	1,5	5	0,9
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	0,8	2	0,4
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	3	2,3	9	1,7
59 – Commerces de gros de produits divers	2	1,5	4	0,7
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	6	4,5	13	2,4
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	3	2,3	10	1,9
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	0	0	0	0
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	3	2,3	8	1,5
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	0	0	0	0
65 – Autres commerces de détail	3	2,3	7	1,3
69 – Commerces de détail hors magasin	2	1,5	6	1,1
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	3	2,3	10	1,9
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	0	0	0	0
74 – Autres intermédiaires financiers	1	0,8	5	0,9
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1	0,8	2	0,4
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	1	0,8	6	1,1
77 – Services aux entreprises	4	3,0	105	19,4
81 – Services de l'administration fédérale	1	0,8	2	0,4

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
82 – Services de l'administration provinciale	1	0,8	2	0,4
83 – Services des administrations locales	1	0,8	2	0,4
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement <sup>a</sup> (voir interprétation et limites en annexe)	2	1,5	4	0,7
86 – Services de santé et services sociaux	1	0,8	2	0,4
91 – Hébergement	3	2,3	11	2,0
92 – Restauration	28	21,2	85	15,7
96 – Services de divertissements et de loisirs <sup>b</sup>	7	5,3	21	3,9
97 – Services personnels et domestiques <sup>c</sup>	1	0,8	2	0,4
98 – Associations	1	0,8	2	0,4
99 – Autres services <sup>d</sup>	3	2,3	6	1,1
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>132</b>	<b>100,0</b>	<b>540</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation (détenus adultes) et un musée écologique.

<sup>b</sup> Un casino, un club de golf, trois centres sportifs, un bar avec jeux sur table et une boîte de production de films et de matériel visuel.

<sup>c</sup> Un spa.

<sup>d</sup> Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations (entretien).

**Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 38, 2020**

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	8	6,1	19	3,5
	02 - Industrie chimique	3	2,3	8	1,5
	03 - Forêt et scieries	1	0,8	8	1,5
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
	05 - Fabrication de produits en métal	2	1,5	8	1,5
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	0	0	0	0
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	1	0,8	14	2,6
	08 - Fabrication d'équipement de transport	3	2,3	21	3,9
	09 - Première transformation des métaux	0	0	0	0
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
III	11 - Administration publique	3	2,3	6	1,1
	12 - Industrie des aliments et boissons	11	8,3	81	15,0
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	0	0	0	0
	15 - Transport et entreposage	5	3,8	14	2,6
IV	16 - Commerce	25	18,9	64	11,9
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0	0	0
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	0	0	0	0
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	47	35,6	232	43,0
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	3	2,3	6	1,1
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	0	0	0	0
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0
	25 - Fabrication de produits électriques	0	0	0	0
VI	26 - Agriculture	9	6,8	24	4,4
	27 - Bonneterie et habillement	1	0,8	2	0,4
	28 - Enseignement et services annexes <sup>a</sup>	2	1,5	4	0,7
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	6	4,5	23	4,3
	30 - Services médicaux et sociaux	1	0,8	2	0,4
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	1	0,8	4	0,7
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>132</b>	<b>100,0</b>	<b>540</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation (détenus adultes) et un musée écologique.

**Tableau 12 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels<sup>1</sup>, semaine CDC 38, 2020**

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	14	10,6	43	8,0
II	4	3,0	35	6,5
III	19	14,4	101	18,7
IV	25	18,9	64	11,9
V	50	37,9	238	44,1
VI	20	15,2	59	10,9
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>100,0</b>	<b>540</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

- ▶ Près des trois quarts (73 %) des 132 milieux de travail en situation d'éclosion et 67 % des 540 cas confirmés dans ces situations d'éclosion se retrouvent dans les groupes sectoriels IV à VI définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

<sup>1</sup> Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

# ANNEXE

## Méthode

### Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)<sup>2</sup> qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 32).
- ▶ Les chantiers de construction qui ont été introduits depuis la semaine du 30 août (CDC 36).

### Source de données

- ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges et de l'étroite collaboration avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses.
- ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques.
- ▶ Les données régionales ont été transmises<sup>3</sup> à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique.

### Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique<sup>4</sup> et région sociosanitaire :
  - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
  - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

## Définition

**Définition d'éclosion dans le milieu de travail :** Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas<sup>5</sup> (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé<sup>6</sup> (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

<sup>2</sup> Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

<sup>3</sup> Données transmises le 21 septembre 2020 pour la semaine du 13 au 19 septembre 2020.

<sup>4</sup> Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

<sup>5</sup> Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

<sup>6</sup> À noter que pour la semaine du dimanche 13 septembre au samedi 19 septembre 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 23 août et le 19 septembre 2020.

## Semaines CDC, 2020

Semaine CDC	Date
25	14 au 20 juin
26	21 au 27 juin
27	28 juin au 4 juillet
28	5 au 11 juillet
29	12 au 18 juillet
30	19 au 25 juillet
31	26 juillet au 1 <sup>er</sup> août
32	2 au 8 août
33	9 au 15 août
34	16 au 22 août
35	23 au 29 août
36	30 août au 5 septembre
37	6 au 12 septembre
38	13 au 19 septembre

## Interprétation et limites

- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement la transmission de la COVID dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'éclosion » a été choisi plutôt que « foyer d'éclosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
  - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet la source de données V10 a été récemment remplacée par le système d'information Trajectoire de santé publique (TSP) (« Plateforme Akinox »). Ainsi la notion de présence du travailleur dans le milieu de travail au cours des 14 jours précédant le début des symptômes ne se retrouve pas encore dans la plateforme.
  - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport. Cette sous-estimation pourrait être accentuée par l'augmentation importante du nombre de cas déclarés récemment qui sollicite fortement les équipes des directions de santé publique pour les enquêtes.

- ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion.
- ▶ Les situations d'éclosion dans des établissements dont les activités sont de compétence fédérale (ports, transports, service postal, etc.) peuvent être sous-estimées. En effet, comme le RSPSAT n'a pas à intervenir dans ces milieux de travail, il arrive que les cas confirmés de travailleurs dans ces établissements ne soient pas comptabilisés par les équipes de santé au travail.
- ▶ Pour le secteur de la Construction, la vigie a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. La vigie est maintenant également effectuée (depuis la semaine CDC 36) selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
- ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'éclosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
- ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'éclosion. Une situation d'éclosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises avec des cas confirmés dans une situation d'éclosion est également répertorié, mais sans préciser les activités des sous-traitants impliqués.
- ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés en fonction de la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.
- ▶ Pour les agences de placement de personnel, l'information est rapportée selon l'adresse de l'agence et non en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé. Les travailleurs d'agence<sup>7</sup> peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. L'information reste utile pour donner une idée du nombre total de travailleurs d'agences affectés par la COVID-19.
- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 25 à 31. Depuis la semaine CDC 32, tous les services de santé hors établissements ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)<sup>8</sup>. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs sont en voie d'être apportés.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

---

<sup>7</sup> Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

<sup>8</sup> Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

# Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 38, du 13 au 19 septembre 2020

---

## AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique  
Richard Martin, conseiller scientifique  
France Tissot, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et  
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

## AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail  
Professionnels de maladies infectieuses  
Directions régionales de santé publique

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclussions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

## SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

